

**PROVINCE DE QUÉBEC**  
**VILLE DE MONTRÉAL**  
ARRONDISSEMENT DE RIVIÈRE-DES-PRAIRIES—  
POINTE-AUX-TREMBLES

**ORDONNANCE NUMÉRO**  
**OCA11-(C-4.1)-015**

Règlement sur la circulation et le  
stationnement (R.R.V.M. c. C-4.1)

---

À la séance ordinaire du 6 décembre 2011, le conseil d'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles décrète :

L'enlèvement d'une zone de stationnement réservée aux personnes handicapées d'une longueur de 6 mètres, face au 14815, rue Sherbrooke Est ;

DE conserver toute autre signalisation existante.

Cette ordonnance entre en vigueur conformément à la loi.

Chantal Rouleau  
Mairesse d'arrondissement

Dany Barbeau, avocate  
Directrice du bureau d'arrondissement  
et secrétaire d'arrondissement